

Image not found or type unknown



Intégration congés payés dans le calcul droits assedic

Par **enju**, le **15/04/2008** à **09:56**

BonjourrrrrJe suis cadre en SSII dépendant de la convention du SYNTECrnJe suis licencié et mon indemnité de congés payés (soumis à charges sociales)inclut la règle du 1/10 éme c'est à dire que mes cngés payés sont mieux payés puisqu'ils tiennet compte des primes et commissions qui représentent 40 % de ma rémunérationrnEst-ce que cette indemnités (soumise à charges sociales) sera intégrée pour calculer mes droits ?rnrrnMerci